

Reprise de produits chimiques et d'emballages de produits chimiques

Nos chauffeurs reprennent volontiers les emballages, toutefois ces derniers doivent respecter les dispositions légales. Si ces dispositions ne sont pas respectées, cela peut avoir des conséquences graves (procédure pénale, amendes élevées) pour vous en tant qu'expéditeur. Merci de votre compréhension!

Nous vous aidons volontiers:

Service de vente interne tél. 024 447 37 37

Comment reconnaissez-vous des emballages de produits chimiques et des fûts?

Les emballages et les étiquettes de danger sont représentés avec des symboles:



Symboles de danger pour l'entreposage, la manipulation et l'utilisation (exemples)



Symboles de danger pour le transport (exemples)

Pour un transport de retour conforme la loi il faut respecter les conditions/ mesures marquées d'une **x**:

	Reprise de marchandises (non utilisées)		Reprise d'emballages et de fûts		
	Reprise immédiate (erreurs de livraison)	Reprise ultérieure	Emballages partiellement vidés	Emballages vides/ non nettoyés	Fûts vides/ non nettoyés
Etat original (fermé)	x				
Mention «livraison erronée» sur le document de transport pour la livraison	x				
Annonce au service interne de Pistor		x	x		x
Document de transport de la distribution de Pistor		x	x		x
Emballages originaux (fermés)		x			
Etiquette de produit originale		x	x	x	x
Fiche de danger d'origine		x	x	x	x
Emballages/ fûts sans adhérences à l'extérieur (propres)			x	x	x
Fermé avec le couvercle d'origine			x	x	x
Contenu résiduel d'au maximum 0.05% du contenu nominal				x	